Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 21 Ramadan 1444
12 Avril 2023

N° 44

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **902**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **902**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **903**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **907**
Homologation de résolutions **907**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **907**
Avis aux créanciers..... **916**
Convocations
Sociétés anonymes **917**
Divers
Avis au public..... **922**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom et Prénom : Madouri Mohamed Ali

Carte d'identité : 02591517

Adresse : N°17 Echem Bab Bhar 1002 Tunis

Activité : ACTIVITES INFORMATIQUES

Carte d'identification Fiscale : 1153878/E/A/P/000

Registre de commerce : A01134612013

Date d'activité : 1er/6/2010.

2023R00858SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Industrielle des textiles «SITEX»

SA, au capital de 23.063.300 dinars

Divisé en 2.306.330 actions d'un nominal de 10 Dinars chacune

Identification Fiscale : 010168FAM000

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

L'Assemblée Générale exceptionnellement réunie de la Société Industrielle des Textiles «SITEX», s'est réunie à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, le jeudi 16 juin 2022 à 9 heures et il a été décidé de :

1- Nommer en qualité d'administrateurs de la société les personnes suivantes :

- Maître Faten Guemri

- M. Amor Ghodbane

Le mandat des administrateurs est fixé pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2024.

Le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal, rue Fredj Limaiem, le 5 juillet 2022 sous le n°22801202, quittance n°M044980.

Le procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises, RNE, sous le n°12211 en date du 14 décembre 2022.

2023S00284SANB2

FLORA PARK S.A

Société anonyme

Capital social : 3.787.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - 1002 le Belvédère Tunis

Identifiant Unique : 0381728D

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 9/02/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 14/02/2023 sous En°23 800773 Qn°1501 & Attestations en Bourse.

Les administrateurs ont agrée des cessions d'actions.

Un exemplaire du P.V et des attestations ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 6/3/2023 sous identifiant Unique n°0381728D et dossier n°202351574.

2023400856SANB2

Société D'études et de Réalisations Touristiques du Sud

Société anonyme

MF : 01322w

Siège social : 3 Rue Mohamed Hédi Amri Menzeh 7

Capital social : 6.280.000 Dinars

Suivant PV du conseil d'administration du 22 janvier 2007, enregistré le 23 janvier 2007 à la recette des finances rue el jazira Tunis sous le n°7700131, quittance n°2776 et déposée au RNE le 5/4/2023 sous le n°202397116, il a été décidé de donner au DGA Monsieur Jalel El HENCHIRI les pouvoirs les plus étendus d'acquérir les 7567 m² de l'agence foncière de tourisme sis à la zone touristique de Midoun Djerba.

2023400871SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts sociales

SOCIETE WORD STAR INTERNATIONAL CO (SARL)

M.F : 745417M

Capital social : 150.000 DT

Suivant acte soussigné du 13/02/2023 enregistré à la recette des finances Marssa le 24/02/2023 sous le n°23101381 quittance n°30274, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises il a été décidé ce qui suit :

- Cession de toutes actions détenues par Mr Mohamed Bachir Akari au profit de Mr Bachir Mbarek Akari

- Cession de 510 parts détenues par Mr Bachir Mbarek Akari au profit de Mme Basma Tarhouni.

2023R00848SRLB2

SOCIETE D'ARTS PLASTIQUES

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 euros

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1283041M

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 11/8/2022 enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 27/3/2023 sous Qn°019406 En°23801327 & Suivant un (1) acte de cession de parts du 11/8/2022 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 27/3/2023 sous Qn°019402 En°23801326 & Suivant les statuts mis-à-jour du 11/8/2022 enregistrés à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 27/3/2023 sous Qn°019410 En°23801328.

- Monsieur Ahmed Salim Amrani décide de céder la totalité de ses parts.

- Les associés décident de nommer Monsieur Mahmoud Rachid Koraichi en qualité de 2ème gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs.

- Les gérants agissent conjointement.

- Les associés approuvent les statuts mis-à-jour.

Dont un exemplaire du P.V de l'acte et des statuts mis-à-jour ont été déposés au registre national des entreprises sous I.U N°1283041 M en date du 31/3/2023 sous dossier n°202367276.

2023400874SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE IT TRUST SOLUTIONS S.U.A.R.L

Capital social : 2.200 dinars

Matricule fiscal : 1337595Q/A/M/000

RNE : 1337595Q

Siège social : N°474 Rue de l'Environnement Houmet Souk Djerba 4180 Médenine

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 mai 2022 ; enregistré à la recette des finances de Djerba le 17 mai 2022 sous le numéro 22802192 quittance numéro M052110, dont un exemplaires a été déposé au registre national des entreprises en date du 31 mai 2022 sous le numéro 202240095 il a été décidé la dissolution de la société IT TRUST SOLUTIONS par anticipation, la désignation de madame Ines Kasseh comme liquidateur de la société et l'élection du siège de la liquidation à la poste de Mezria Djerba 4086 Médenine.

2023R00860SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 14/3/2023, n° d'enregistrement 23200778 n° de quittance M018326 Mme Nesrine Bent Hédi Tarhouni a vendu à Mr Moheddine Ben Mohamed Elabed.

La totalité du fonds de commerce situé au 04 rue du riche 1027 Sidi Elbéchir Tunis exploité comme commerce en détail de divers produits traditionnels

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à son adresse 39 rue 6459 cité ezzeyetine Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 24/3/2023.

2023T00368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite auprès de la municipalité de Kelibia le 3/4/2023 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 5/4/2023 quittance n°M026192 Mouna Kssibi demeurant à la rue Tahert Kelibia a vendu à Ahmed MT Allah la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné aux commerces d'horlogerie et parfumeries et autres exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Kelibia.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de l'apparition du présent avis au J.O.R.T.

Cette vente a été publiée dans deux journaux Echourouk et le Quotidien le 8/4/2023.

2023T00373FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/3/2023 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk en date du 22/3/2023 quittance n°M032268, Mme ZARRIAA Najet demeurant à Houmet Essouk Djerba, a cédé à Mr Kechich Mohammed demeurant à Msaken Sousse; le fonds de commerce à usage de boulangerie et pâtisserie sis à la route d'Ajim Houmet Essouk Djerba 4180 ; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Essouk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Achourouk le 30/3/2023.

2023R00834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 22 Février 2023 et enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen le 7/3/2023 (Reçu n°M025005 enregistrement n°23201337). Monsieur Nourddine Ben Habib Ben Salah Al Ghanouni (C.I.N n°07338477) domicilié Charfech 24 Sidi Thabet - Ariana a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Imen Bent Hamouda Ben Zamelli (C.I.N n°07373776) Domiciliée Résidence BANOUR AMA Lotissement 220.221 Jardin Menzeh 02 Menihla, Ariana exploité "Magasin Prêt-à-porter" sis à l'Avenue Ibn Khaldoun Cité Tadhamen avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk en date du 6/4/2023.

2023R00839FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 6 Mars 2023 et enregistré à la recette des finances Cité TADHAMEN le 14/3/2023 (Reçu n°M027846 enregistrement n°23201509). Monsieur Abdelwahabe Ben Abdelaziz Ben Khamaisse AL TOUJANI (C.I.N n°05194380) Domicilié au 09 Rue Ali AL TANTAOUI Cité 18 Janvier - TADHAMEN - Ariana a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Tarek Ben Sadek Ben Mohamed Salah Bedaaira (C.I.N n°07419154) Domicilié 24 Rue 1510 Cité 18 Janvier TADHAMEN, Ariana exploité «toutes les activités

commerciales «Sise au 68 Rue Taieb Mhiri n°106 Cité 18 Janvier TADHAMEN - Ariana avec ses éléments corporels et incorporels

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk en date du 6/4/2023.

2023R00840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 10/3/2023 à la recette des finances de la Goulette, reçu n°32724, enregistrement n°23201914, Mr Alaedine Jilani a vendu à Mme Fatma Hakimi, la totalité du Fonds de commerce, exploité au local sis au 18 rue Tripoli, la Goulette, publié au journal Echourouk le 27/3/2023.

Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2023R00849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Menzel Temim le 27/12/2022 sous le n°22202734 quittance n°M080379 la société MONDIALE DE COMMERCE S.A.R.L son identifiant unique 099932M, son M.F 0999321/M/A/M/000 sis à la Place du Marché Klibia 8090 a vendu à la Société LES TROIS FRERES DU CAP BON» s.a.r.l son identifiant unique de n° 1777023 E, M.F 1777023 E/N/M/000, son siège social sis à la rue du marché Klibia 8090 tout le fonds de commerce sis à l'avenue Yesser Arafat Menzel Temim.

La cession a été publiée au journal quotidien Echourouk le 27/01/2023.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT au domicile élu à la place du marché Klibia 8090.

2023R00861FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/4/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 5/4/2023 quittance n°M040294.

Mme Hanen Chmaoui épouse Meliane titulaire de la CIN n°08280238, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un magasin de vente des appareils informatiques et bureautiques sis à la rue D'Alger Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Saad Ben Abdeljelil titulaire de CIN n°06582466 demeurant à cité Enozha Tataouine.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat Maître Kamel Magouri Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 7 avril 2023.

2023R00863FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce par acte sous seing privé rédigé par maître Mahdouani Tarek avocat le 3/02/2023 et enregistré à la recette des finances de sbikha le 6/02/2023 reçu n°M005258 n° d'enregistrement n°23200102, STE AGROS SISSEB SARL identification unique n°1584137T, elle est représentée par son mandataire légal M Ramzi Darouich a vendu tout le fonds de commerce à NAJI HOSSENI exploité pour service collectifs, sociaux et personnels à Dar Jamiaa Sbikha Kairouan. Toutes oppositions seront déposées à l'adresse de la société pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 01/4/2023.

2023S00405FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 24 Février 2023 et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 5 Avril 2023 sous le n°23202256 reçu Mo44366 Monsieur Atef Khlifi CIN 08465885 a vendu à Monsieur Abedelhamid Hamouda un fonds de commerce pour usage de restauration rapide composé des clients et achalant, du nom commercial et droit au bail sis à la Rue Mamoun Hammam Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de maître Zied Ben Ameur avocat à la Rue Sœur Joséphine Sousse 4000.

Le présent avis a été inséré au journal le Quotidien du 6/4/2023.

2023S00406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 31 mars 2023 enregistré à la recette des finances de ouesletia le 31 mars 2023 reçu n°M006757 sous le numéro 23200328, Monsieur Salah Ben Romdhane Ben Hadj Ahmed Hajji, vend à Monsieur Ridha Ben Hédi Gaieb la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la cité commerciale Ouesletia.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse avenue Ali Belahouane ouesletia et ce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée en arabe dans le journal "Echourouk" le 4.4.2023.

2023S00409FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Akouda Sousse le 02/3/2023, quittance n°8743, enregistrement n°23200444, M. Bechir ben Mohamed Nhari, a vendu à Mme Mayssa Bent Belhassan Al-Ghazal et à M. Hassan ben Abdelaziz ladhari, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, exploité au local situé au rez-de-chaussée de Wed Laarouk, route de Tunis Akouda, Sousse, ayant une superficie totale d'environ à cent quarante-quatre mètres carrés (144 mètres carrés).

Cette annonce a été publiée dans le journal La Presse le 29/3/2023.

2023S00415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances, Akouda le 29/3/2023 reçu n°13293 enregistrement n°23200635 madame Nedra Ben Hedi Ben Mohamed Chrigui CIN n°11930355 délivrée le 19/02/2022 immatriculée au registre de commerce a vendu à madame Salwa Romdhani CIN n° 07713496, délivrée le 6/12/2019 la totalité du fonds de commerce d'un centre de beauté et de massage sis à la route touristique tantana près de soviva.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Me Hamedi Ftahi Rue 3 Août n°24 Sousse M Fiscal 1012944P 20 jours après la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 01/4/2023.

2023S00416FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par contrat de cession d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 3/4/2023 sous n°23101475 quittance n°M023678, Mr Bouraoui Makhlouf, titulaire de la CIN n°02936845 a cédé à Mr Mouadh Makhlouf, titulaire de la CIN n°09250461, la totalité du fonds de commerce du local destiné Pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local n°1 Complexe Rosaria Avenue Yasser Arafet Sahloul Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «La presse» et «Essahafa» du 7/4/2023.

2023S00419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/4/2023 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 5/4/2023 sous le n°23202274 quittance n°M034236 Mallek Kchaw (CIN 08866579) ayant son domicile à route Gremda a vendu à Dallel Chikha (CIN05319751) ayant son domicile à la route Matar Km 2 Sfax la totalité du fonds de commerce d'une buvette avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle l'achalandage le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu sise à immeuble Ferdaws route Soukra Km 3 Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être reçues entre les mains de maître Hanen Ben Said avocate à la cour de cassation dans son domicile élu à 7, rue Victor Hugo immeuble Borgi centre ville Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT. Cet avis est publié au journal quotidien Assabah paru le 7/4/2023.

2023X00470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 7 mars 2023 et 15/3/2023 enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax en date du 15 mars 2023 quittance n°M028948 enregistrement n°13201227, la STE SOCOMENIN INDUSTRIAL CONSTRUCTION, Sarl, Identifiant unique n°0635459L, vend et cède à la STE DAR AL BAHR INDUSTRIELLE, Sarl, Identifiant unique n°1758730V, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue OKBA IBN NEFAA Sfax lot n°11 lotissement Z.I Madagascar Sfax.

Les oppositions seront présentées au siège de SOCOMENIN INDUSTRIAL CONSTRUCTION ou à l'adresse du fonds objet de la vente dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal AL SABAH le 5/4/2023.

2023X00474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/3/2023 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax le 5/4/2023 sous n°23201815 Quittance n°M040921 Monsieur WAEL Ben Mostapha Jaralah a vendu à Monsieur Haitham Ben Taieb Ben Abdalah tout le fonds de commerce consistant en un Café appelé «DRIP» sis à la Route El Ain km 1 passage Marrekchi Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Abdelhamid Amira Avocat à la cassation Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 7/4/2023.

2023X00475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Mounira Ben Naceur Ben Amar légalisé le 30/3/2023 enregistré à la recette des finances Abou Elkassem Echebbi Sfax le 31/3/2023 sous le numéro de quittance M034963 n° d'enregistrement 23201496. Mr Fathi Belhsine CIN 05329498 sis à cité al Ons Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Jihene Reguayeg, à son profit et au profit des autres héritiers de Mohamed Reguayeg, CIN 05334842 sise à l'Avenue d'Algerie immeuble zitex appart 4 Sfax la totalité du fonds de commerce «boulangerie reguayeg» avec ses éléments corporels et incorporels au prix de quinze mille dinars sis à Beb Gharbi rue Ibn Roched n°31 sfax. Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Mounira Ben Naceur Ben Amar demeurant immeuble les quatre saisons bloc C, 7ème étage n°3 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 5/4/2023 page 12.

2023X00479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, daté du 27/3/2023 enregistré à la recette des finances de Route Tunis Sfax le 5/4/2023 quittance n°M027232 enregistrement n°23201700, Mme Brini Ibtissem a vendu à Mr Ben Hmida Hamdi, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité au commerce, sis à la Rte Manzel Chaker Km5 Sfax.

Les oppositions doivent être formées auprès de l'acheteur sis à l'adresse : Rte Manzel Chaker Km5 Sfax, dans un délai de 20 jours.

Cet extrait a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 7/4/2023.

2023X00484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 3/4/2023 sous le n°23201736 quittance n°M029612.

Mr Chrih Ali a vendu à Mr Rwahi Hamouda la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local n°11 rue Borj Bourguiba Tunis en tant que café et vente des gâteaux.

Toute opposition doit être notifiée à l'adresse de Maître Ben Moussa Samia sise au 28 rue d'Iran Lafayette Tunis dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 5 avril 2023.

2023400862FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la Recette des Finances cité Thadamen le 21/3/2023 sous le numéro d'enregistrement M029639 et quittance n°23201593 société L'UNIVERS DE PAPIER ET EMBALLAGES SUPE a vendu à M Afif Sebii un fonds de commerce sis à la route Bizerte KL 5 Menihla Araina exploité dans l'activité de restaurant avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions s'il y a lieu doivent être faites à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au JORT, entre les mains de maître Faouzi Chemingui Avocat au local sis à la rue n°6 Jbal Fath - Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk du 5/4/2023.

2023400873FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 25/02/2023, enregistrée à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 29/3/2023 reçu n°M022760 et enregistrement n°23201247, Monsieur Mohamed Haykel Mansouri titulaire de la CIN n°08335078 a vendu à Monsieur Chouchene Sami tout le fonds de commerce sis à 03 rue Moukaweline Bab bhar Tunis et qui a comme activité salon de thé, dénommé «Prestige.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à l'adresse rue Irtiyah Immeuble 44 Appartement n°3.1 Médina Jadida Ben Arous dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 8/4/2023.

2023400876FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire établi par le notaire Maître Ali Bacha et son assistant du 24/6/2022 enregistré à la recette des finances sous le n° de reçu M029903.

Mr. Aymen ben Lotfi ben Allela Gharbi titulaire de la C.I.N n°09454220 a cédé un titre de donation d'un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux sis au 41 rue d'Iran Lafayette - Tunis, destiné pour Fast- Food à son frère Mr. Mohamed Ali ben Lotfi ben Allela Gharbi titulaire de la C.I.N n°09453331

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 8 Avril 2023.

2023400877FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 30 Mars 2023 enregistré à la recette des finances de Hammamet quittance MO50685 enregistrement 23301895 le 31 Mars 2023, a loué Jebri Yassera la société Y G Limited SA SARL en cours de constitution la totalité du fonds de commerce situé au centre d'animation Berbère à l'Hôtel Omar Khayyâm ayant comme objet Café touristique (salon de thé).

Cette location est conclue pour une durée de deux ans à compter du 01/4/2023 renouvelable par tacite de reconduction. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/4/2023.

2023T00371FCCC3

Avis

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ras Jbal le 23/3/2023 reçu n° M025417 enregistrement n°23301019 Mme Hannachi Olfa a loué à Monsieur Abidi Walid tout le fonds de commerce (gérance libre) dont il est propriétaire existant à Cité el Hidhab Outik 7060 Bizerte destiné à tout commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 6/4/2023.

2023T00374FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 Mars 2023 et enregistré à la recette des finances Beb Souika Tunis le 27/03/2023 Quittance (N°M022406) enregistrement (N°23300854) La Société AL BARAKA S.A.R.L Représentée par son Gérant Monsieur Nabil Ben Albourni Bouali Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°008344561) a loué la totalité du fonds de commerce à Société Ayad TEXTILES» Société à responsabilité limitée, Représentée par son Gérant Monsieur Anis Mahmoud Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 06825776) - MF : 0745250 /J - exploité «Vente et exposition de Tissus «Situé 07 Rue RAKAH, Hafssia - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location une seule année (01) commençant le 15/3/2023 Jusqu'à 14/01/2024 Renouvelable.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk daté du 6/4/2023.

2023R00838FCCC3

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré le 16/12/2020 à la recette des finances de la Goulette, reçu n°93256, enregistrement n°20306240, Mr Adel Elfezi a loué à Mme khadija Elfezi, la totalité du Fonds de commerce,

exploité au local sis à 7 avenue Hédi Chaker Carthage Salammbô, Tunis, et ce pour une durée de 3 ans renouvelables à partir de 15/12/2020 publié aux journaux Echourouk et Le quotidien le 7/02/2023.

2023R00850FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 28-02-2023 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo le 17-3-2023 sous le numéro 23301265 quittance n°M019265.

La société «TROISIEME AVENIR» matricule fiscal n°1811455Z/A/M représentée par sa gérante Madame Leila Bent Mohamed Ben Hassouna Mellouli titulaire de la CIN n°02847320 délivrée à Tunis le 23-8-2022.

A loué l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels pour la vente des matériels informatiques et accessoires, au local commercial sis à l'Avenue les Orangers khezama immeuble mellouli, pour une période - de 22 mois à partir du 01-3-2023 jusqu'au 31-12-2024.

A la société «MAISON APPLE» matricule fiscal n°1817090Q/N/M représentée par son gérant Mr Mohamed Wissem Eltaief titulaire de la CIN n°12866873 délivrée à Tunis le 25-6-2018.

Cette annonce est publiée au journal La Presse le 6-4-2023.

2023S00408FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de Développement Agricole

Selon reçu de constitution de groupement de développement délivré par Le gouverneur de Tataouine le 21/02/2023 enregistré sous le numéro 70 et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale constitutionnelle du 14/3/2023 un Groupement de Développement Agricole a été constitué :

Nom : Groupement de Développement Agricole El Fsagui

Adresse : Puit El Fsagui Secteur El medaina Délégation Bir Lahmar 3212 Tataouine

Président : Amor Ghrab

Trésorier : Iadh Ghrab

Membre : Fethi Elghrab, Mohamed Hafsi, Mohamed Gammar.

2023T00375APSF1

Constitution

Syndic des copropriétaires Résidence Myriam2 - Soukra-Ariana

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, daté du 8/9/2021 enregistré à la recette des finances, rue du Paradis Ariana, le 24/9/2021 sous le n°21707609, quittance n°M075310, et sur l'arrêté de la municipalité de Soukra le 13/7/2022 sous le n°2662, il a été constitué le Syndic des copropriétaires Résidence Myriam2.

Dénomination : Syndic Résidence Myriam2,

Adresse : Rue Ibn Neji - Soukra - Ariana

Membres :

Présidente : Mme Souad Kaaniche

Trésorier : Mr Soulaymen Rebai

Secrétaire général : Mr Khemaies Sahbani.

2023R00696APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC DES PROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE «PANORAMA»

Résidence PANORAMA

Aux termes du PV de l'AGO tenue le 21 Mars 2023, enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 28 mars 2023, sous le n°23801209, quittance n°M036816, il a été décidé l'élection des membres du nouveau bureau du syndic comme suit : Jalel Meziou président, Tarak Mechri trésorier, Omar B Fraj secrétaire général, Rakia Rekik aide Président, Fayçal Guettat, Tijani Chalbi et Khaled Aydi membres.

2023X00471APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière après réduction de prix de 40%

1- Poursuivante : la société civile immobilière Ariana 2000 au nom de son représentant légal son adresse chez son avocate maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed hejaij immeuble tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana

2- Avocate poursuivante : Maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij Immeuble Tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana.

3- Partie saisie : Rabia Zarouane, sis au n°1 rue Fraj Mokni Ariana.

4- Immeuble saisi : tout l'immeuble objet du titre 23216 Ariana dénommé «liliane 1» sa surface est de 272 mètres carrés correspondant au 272 parts l'immeuble, il s'agit d'un terrain rectangulaire ouvrant sur deux voies une principale, rue sidi jbeli, et une secondaire, rue Fraj Mokni, et il contient une construction ancienne utilisée comme des locaux commerciaux et une partie inutilisable.

5- Le prix de vente de l'immeuble : en application de la décision du tribunal en date du 13/3/2023 et après réduction du prix de 40 % le prix de vente de l'immeuble est fixé au prix de trois cent soixante trois mille vingt quatre dinars trois cent quarante six virgule deux millimes (363 024 D346,2) En plus de trois mille six cent quatre vingt treize dinars six cent douze millimes 3 693 D612) comme frais légaux arrêtés par le tribunal.

6- Date d'audience le huit mai deux mille vingt trois (8/5/2023) à neuf heures du matin et suivantes devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier de charges et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après avoir consigné le tiers du prix initial à la caisse des dépôts et des consignations ou par la présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable sauf s'il s'agit d'un copropriétaire en cas de licitation, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023R00832VEPA1

Adjudication suite à une saisie immobilière

Après réduction de prix de 40%

Le créancier saisissant : Moncef Hannechi, sis à cité ennour ouest Sidi Bouzid.

Le saisi : Hédi Ben Mouhamed Elakrmi Brahmi, sis à cité ouled belhedi Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Immeuble saisi :

L'immeuble saisi est une partie d'un lot de terrain à vocation agricole inscrit dans le livre foncier sous le numéro 75859 Sidi Bouzid sis à la délégation de Souk ejdid Sidi Bouzid d'une superficie de 1542.4 m², le terrain saisi contient un bâtiment à vocation d'habitation dans un état moyen entouré par un siège.

Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble saisi a été fixée à cinquante mille huit cent trente quatre dinars 400 millimes (50834.400) d'après réduction de la mise à prix de 40% à laquelle s'ajoute la somme de 2230.420 d frais et honoraire fixé à l'audience de 27/3/2023.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication : de l'immeuble aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid et ce le lundi (8/5/2023) à 9 heures du matin.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Toute la semaine (heure administrative) pour prendre communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid ou l'avocat poursuivant.

L'avocat poursuivant Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

2023R00842VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél / Mobile : 98342627

Matricule Fiscal : 000/P/A/723926/K

Partie poursuivante :

1) La société financière de recouvrement de créances SOFINREC, (S. A), RC n°B120262001 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à Rue De L'île Rhodes immeuble L'ATRIUM - Bureau n°14 - les Jardins du lac Les Berges du Lac II - Tunis, élu son domicile au bureau de Maître Louati Rim, 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Louati Rim, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Parties poursuivies :

Madame Maha Bent Salah Ben Mohamed Lassig, CIN n°08722886, Demeurant à 11 Ghadir El Kolla El Agba Tunis.

Désignation du bien à vendre :

Il s'agit de 8053 parts indivises de la propriété dénommée «Les Rochers D'el Mornaguia» objet du titre foncier n°12008 Manouba, d'une superficie de 939560 m². C'est un terrain clôturé avec une porte principale contenant 270 oliviers et un bâtiment en deux étages en cours de construction, une piscine, une douche, un grand dépôt collé à une villa dans laquelle habite la débitrice situé sur la route d'el Mornaguia selon le descriptif de l'expert Osama Ben Mahmoud désigné par l'ordonnance sur requête n° 71906 rendu par le Tribunal de première instance de Manouba du 3/11/2021.

Mise à prix :

Huit cent soixante-huit mille trois cent quatorze dinars 321 millimes (868.314.321 d) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères :

Mercredi 10 Mai 2023 (10/5/2023) à 9h du matin et suivant par devant la chambre des criées prés le tribunal de première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Manouba.

Observation :

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2023R00859VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant : Adel Zoueidi, Huissier de justice et résident à Kairouan, titulaire de la carte d'identité nationale n°05823839,

2- Le débiteur saisi : Sarra Bent Mohamed Ben Hassan Oun, domiciliée à la rue Hadda El Hamma Gabés, titulaire de la carte d'identité nationale n°05907639

3- L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi- avocat à la cour de cassation étude à la rue Abou ElKacem Chebbi à Kairouan, Identifiant fiscal n°632223 D.

4- Le bien immobilier objet de la saisie : Bien immobilier commercial «Boutique» situé à Souk El Medina EL Hamma Gabès de superficie d'environ 36 mètres carrés ouvert de Qibla, délimitée du sud par Allala Fessi de longueur de 4 mètres, de l'ouest par Meftah Wederni de longueur de 9 mètres, de l'est par Fredj Zaabani de longueur de 9 mètres et du nord Ammar Sabaiti de longueur de 4 mètres.

5- La mise à prix : Le prix est fixé à Dix-sept mille deux cent quatre-vingt dinars (17280.000 d) après une réduction de prix de 40 %

6- Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le quinze mai deux mille vingt trois (15/5/2023) à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabés à partir de huit heures du matin.

- Conditions de visite et d'inspection : Le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contactez l'étude de Maître Jamel Eddine Bouferes - huissier de justice, à Gabès, pendant les horaires administratifs.

2023S00418VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Ghribi Mehdi

Avocat à Sfax

Partie poursuivante :

Société «SOTACH» représentée par son représentant légale, immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 0017425J, dont le siège social est à la route de Gabès Km 5.5 impasse Souk Jomaa, Sfax.

Représentée par Maître Mehdi Ghribi Avocat à la cour d'appel, Avenue Habib Maazoun Immeuble Mondiale, Sfax.

Partie saisie :

Najet Ben Salem Soussia, titulaire de la CIN n°04146231, demeurant à rue Bir Haj, avenue jomhouria, Tbolba Monastir.

Propriété à vendre :

Tout l'immeuble à usage d'habitation objet du titre foncier n°98821 Monastir dénommé «Najet» dont la superficie totale est de 0.2 AR et 22 centiares situé à Tbolba gouvernorat Monastir.

La propriété à vendre est un immeuble complètement construit dont la superficie totale est de 222.00m² composé d'un étage supérieur et d'un premier étage et d'un deuxième étage.

Mise à prix : fixée à quatre cent quatre-vingt quatre mille cent dinars (484.100.000) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectué que par Avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix aux moins à la caisse de dépôt et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Monastir sis palais de justice Monastir, le mercredi 10/5/2023 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement pour de plus amples renseignements il y'a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charge déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2023X00469VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mme Chahira Bent Abdessalem Ben Ghalba Epouse Imed Chaker (débitrice hypothécaire), gérant de société, titulaire de la CIN 05248400 y demeurant à : 1) Immeuble Intilaka Bloc A 3ème Etage Sfax. 2) Route de Habena Km 8 Sfax.

2) Mr Imed Ben Mohamed Chaker (caution hypothécaire), ouvrier dans une société, titulaire de la CIN 01283774 y demeurant à la Route de Habena Km8 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par. Maître Sonia Ben Hadj Ali Huissier Notaire sous le n°9896 le 9/02/2023 sur la totalité d'une parcelle du terrain clôturée sise à Route de Habena Km8 Rue Yahya Ben Sultana Sfax d'une superficie totale est de 827 m² où existe une villa qui se compose de véranda sud-est qui mène au hall, salon, séjour et couloir y se trouve 3 chambres, salle de bain et wc et coin réservé pour laver les mains, cuisine sol parterre et parties de ses murs en faïence et le reste couvert de bois y se trouve une fenêtre ouverture est et une porte ouverture sud qui mène à la petite véranda.

La superficie couverte de la villa est de 190 m².

Au coin nord ouest de l'immeuble se trouve une construction secondaire d'une superficie est de 75 m² qui se compose d'un garage où se trouve un coin de repas et armoire murale et citerne et wc et escaliers extérieurs qui mènent à la terrasse.

Au coin sud ouest de l'immeuble se trouve une construction pour repos d'une superficie est de 12 m² et jardin qui contient gazon artificiel et un passage clôturé de construction lié à la porte sud et porte nord de l'immeuble.

Cet immeuble est équipé d'électricité et eau.

Les limites de l'immeuble du sud entrée dégagée, de l'est Henchi, du nord rue Yahya Ben Sultana et de l'ouest Elloumi.

Mise à prix : est fixée à quatre cent milles Dinars (400.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 8 mai 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 133.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2023X00476VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Soumaya Bent Ahmed Ayedi Epouse Mohamed Jmal (débitrice) titulaire de la CIN n°05312618 y demeurant à l'Avenue Bouzayen Zanket 26 maison n°5 Gremda Sfax

2) Mohamed Ben Ibrahim Jmal (caution - hypothécaire) propriétaire de boulangerie, titulaire de la CIN 01289062 y demeurant : 1) Rue Halima Chaabouni n°143 Sfax. 2) Route de Teniour Km8 Zanket Jmal Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°30742 le 23/01/2023 et inscrit au titre Foncier n°43370 Sfax le 31/01/2023 vol Sfax 2023/02 sous n°286 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°43370 Sfax nommé *Mabrouka* situé à la route wedi Sakiet Ezzit Sfax exactement à la rue ramifié au bord ouest de rue parallèle à la route indiquée nommée Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax.

Cette propriété est représentée par une parcelle du terrain rectangulaire clôturée où existe une villa et chambre extérieure et parking pour la voiture.

La villa se trouve au milieu de la parcelle du terrain adjacent au garage qui contient coin de repas placard et porte basculante qui mène au jardin ou existe parking pour la voiture couverte par tissu plastique de superficie est de 22 m² et au coin sud ouest de la parcelle du terrain se trouve parking entrée ouest de superficie est de 18 m² et au coin nord -est se trouve une chambre extérieure de superficie est de 21 m² clôturée de tous les cotés par des murs avec enduit, couverts de peinture de hauteur entre 2.60 m et 3.00m où existe des plantes d'ornement à coté sud et gazon à coté ouest.

La superficie de la parcelle du terrain est 823 m² et la superficie clôturée est de 807 m².

La villa se trouve au milieu de la parcelle du terrain qui contient hall, salon, séjour, 3 chambres, salle de bain cuisine et suite pour les parents qui se compose d'une chambre, wc, garage adjacent et petite véranda du coté nord et autre du coté sud.

La villa entourée par un trottoir sol carrelé et l'espace nord de la villa sol carrelé et au coin ouest se trouve un puit.

La superficie couverte de la villa est de 315 m².

Les limites de propriété du sud Kamel Ayedi, de l'est Ali Mesfar, du nord rue d'où son entrée et de l'ouest entrée de largeur 6.50 m environ.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier n°43370 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 150.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 24/8/2001 vol 2004/20 sous n°89 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 170.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 21/9/2005 Vol 2005/19 sous n°262 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 195.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 14/11/2012 Vol 2012/02 sous n°3005 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 156.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 12/4/2018 vol 2018/02 sous n°1291 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 100.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 19/4/2018 vol 2018/2 sous n°1366 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 296.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 3/12/2019 vol 2019/02 sous n°3615 au profit ATB qui a été augmenté à 344.000.000 D inscrit le 30/11/2021 vol 2021/02 sous n°3742.

- Hypothèque d'un montant 26.200.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/6/2021 vol 2021/02 sous n°2106 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 31/01/2023 (vol 2023/02 N°286) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixé à cinq cent trente Milles Dinars (530.000.000D) terre et construction et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 8 mai 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 176.666.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2023X00477VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Dziri titulaire de la CIN n°05256810 demeurant à la route de l'Aéroport km 2.5 rue 518 n°18 Sfax.

2/ Lamia Bent Azzedine Weli épouse Dziri titulaire de la CIN n°05332137 demeurante à la route l'aéroport km2.5 bir hlou Sfax.

Le fol enchérisseur : Mohamed Rekik demeurant à la route de Gabès km7.5 Sidi Abid Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «feyez» objet du TF n°110811 Sfax sis à la route de Gabès km4 au bord de wed maao gouvernorat de Sfax composé de 3 parcelles (1.2.3) d'une contenance de 6505 m².

La parcelle n°1 : d'une contenance de 2246 m² contenant au coté nord est une construction d'une superficie de 34 m² délimité du coté sud par une parcelle de terrain, puis la parcelle n°2, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle objet de réquisition d'immatriculation n°22229 Sfax et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°2 d'une contenance de 2432 m² délimitée du coté sud par la parcelle n°3, du coté est par une entrée, du coté nord par une limite et la parcelle n°1 et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°3 d'une contenance de 1827 m² contenant un transformateur électrique au coté sud est d'une contenance de 23 m² délimitée du coté sud par un voisin, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle n°2, de coté ouest par le TF n°250531.

Les trois parcelles et la parcelle qui ne fait pas partie du TF qui sépare la parcelle n°1 de la parcelle n°2 constituent un terrain clôturé.

Mise à prix : (408.400.000 dt).

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (408.400.000 dt)

La date et lieu de la vente : le 17/5/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00480VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC B193222000, RNE 0751191b sise au 3 rue d'Hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élu Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Fayçal Trigui CIN 01267218 demeurant à 9 rue de Tunis Ariana, à 1 rue de Tunis Ariana, à 2 rue Omar Mokhtar Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les deux immeubles consistent en deux terrains sis à la route de Gremda km 2 Sfax.

Le premier immeuble est d'une contenance de 194.04 m² sur lequel est édifiée une maison d'une superficie couverte de 165.786 m².

Le deuxième immeuble consiste en un terrain nu (un jardin) d'une contenance de 77.145 m².

Le 1er immeuble contient une porte principale en fer d'où l'entrée sur une rue dérivée de la rue de Abdelhedi rafai et une porte à la rue de Khaireddine Elassadi, une entrée et un jardin du coté nord adjacente au premier immeuble.

Le premier immeuble contient une véranda, une chambre à coucher, un hall, une chambre, une salle à manger, une chambre, un couloir menant à une toilette, une 2ème toilette, une cuisine avec une porte menant à l'escalier et une chambre au toit.

Le premier immeuble est délimité du coté sud par Chtioui et 1 entrée du 2ème immeuble, du coté est par Arbi Ben Romdan, du coté nord une entrée d'où son entrée principale et du coté ouest Chakroun.

Le deuxième immeuble est délimite du coté sud par Kiskes et une entrée, du coté est par Triki, du coté nord une rue et du coté ouest par Abdelwaheb Chakroun.

Mise à prix : (86.807.520) après la réduction du prix de 40%.

Le premier immeuble : 76.624.380 dinars après la réduction du prix du 40%.

Le deuxième immeuble : 10.183.140 dinars après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 8/5/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00481VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), S.A. R.C : B140811997, sise au 24 rue Hédi Karray Centre Urbain Nord,

domicile élu chez maître Atitallah Adel demeurant à la Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie saisie : Kamel Ben Ahmed Ben Hadj Salem Abid CIN n°01259995 ouvrier demeurant à la route Mahdia km 7.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «karima» objet du titre foncier 56983 Sfax sis à la route Mahdia km7.5 Sakiet Eddayer Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 1042 m² sur lequel est édifiée une maison ancienne ainsi que l'architecture et un garage ancien aussi délimité du coté sud par une entrée et par Moktar Yaaich et Nouri Ghrab, du coté est par Zakia Rebai, du coté nord par Nouri Ghrab et du coté ouest par Zakia Rebai Nouri et Monsef Ghrab.

La maison est d'une superficie de 209 m² consistant en un borj retapé depuis quelques années contenant 2 vérandas, un hall, 2 chambres, une salle de réception, une cuisine, un bloc sanitaire composé d'une salle de bain et une toilette.

Le garage est d'une superficie de 31 m² et à son coté ouest existe un dépôt dont le toit en tôle métallique.

Mise à prix : (203.094.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le lundi 8/5/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00482VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Mounira Letaif

Avocate

MF : 848299/V

L'adjudication aura lieu lundi 8/5/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à l'avenue Aboulkasem Chebbi Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Mounira Letaif avocate domiciliée à son étude sise au 23 rue Salem Harzallah imm. Chefii Sfax.

Partie poursuivante : Chokri ben Hsen Ben Atiaallah, domicilié au bureau de son avocate Maître Mounira Letaif sise au 23 rue Salem Harzallah imm. Chefii Sfax.

Partie saisie : Said Ben Abed Alkader Ben Mouhamed Loussaif, demeurant à route de Sidi Mansour km 8 cité Charfeddin Sfax.

Propriété à vendre :

Tout le titre Foncier nommé Chouaib numéro 20952 Sfax, situé sur la route de Sidi Mansour, km 8, en bordure de la route de Sfax.

Ce site représente une zone urbaine résidentielle appartenant à la commune de Sfax, classée selon l'exemple de sa configuration «Ud».

Et il est basé directement sur le niveau de l'approche des montagnes du Caucase, bifurquant de la route Charaf El Din, qui à son tour bifurque par Sidi Mansour, à environ 8 km du centre-ville de Sfax, qui représente la 29 division d'une division portée réalisé par l'Agence Immobilière de l'Habitat, qui comprend 47 pôles, tous dédiés à des immeubles de logements individuels distincts, soit selon l'exemple d'initialisation précité.

C'est un terrain qui comprend au milieu du bâtiment une habitation sur un rez-de-chaussée, et dans ses côtés souterrain et ouest, des installations extérieures qui lui sont rattachées, représentées dans un abri extérieur pour une voiture et dans un studio, composé d'un grand entrepôt, une pièce, une cuisine et une salle de bain. La superficie de l'ensemble du terrain, compte tenu de la superficie des bâtiments susmentionnés, est de 513 mètres carrés divisés en 513 parties. Un avenir creux sur les côtés est et ouest est de 27 m, et l'est est ouest sur chacun des côtés souterrains et tribaux, ses frontières sont de 19 m. De l'est côté, c'est une propriété appartenant à Fawzi al-Harabi, et du côté souterrain est une propriété appartenant à d'autres, et du côté ouest est une propriété appartenant à Ali Jaber, et du côté tribal se trouve l'approche des montagnes, y compris sa seule entrée, et toutes ces bordures sont matérialisées du côté souterrain ouest par les bâtiments des services publics appartenant à la résidence de ladite personne recherchée, et dans le reste des côtés par des murs d'enceinte debout construits à fond de pierres et au sommet des briques, d'une hauteur d'environ 2,10 m. En gros, le premier est petit, sa largeur est d'environ 1,05 m, et le second est grand, sa largeur est d'environ 2,80 m. Le bâtiment d'habitation susmentionné à une zone focale d'environ 135 mètres carrés, et une surface couverte totale d'environ 127 mètres carrés, composée d'une véranda tribale, d'un salon et d'un couloir répartis en trois chambres dans chacune des chambres souterraines de l'est et du moyen-orient ont un placard intégré et une maison de salle de bain équipée d'une baignoire, d'un lave-mains et visage, d'un WC, et d'une cuisine avec une table de cuisson intégrée équipée d'un grand évier et de marbres de type "granit". Ladite cuisine s'ouvre et se prolonge sur un amphithéâtre extérieur qui mène au toit et recouvre un espace de rangement extérieur.

Les espaces des équipements extérieurs affiliés sont composés de deux blocs, le premier bloc sous la forme d'un bâtiment indépendant basé sur le côté souterrain ouest de la propriété attaché à ses frontières sur les deux côtés précités. Sa surface de base est d'environ 65 mètres carrés, le tout recouvert d'une hauteur sous plafond d'environ 2,20 m. Il est composé de quatre espaces reliés entre eux, représentés dans un grand entrepôt. Un placard maçonné, dont l'ouverture de la porte extérieure n'est pas équipée, et dans une pièce vacante, et dans une petite cuisine avec une table de cuisson encastrée équipée d'un grand évier à ustensiles, et des marbres de type normal Extérieur d'une voiture recouverte de couches de plastique transparent concentrées sur sa structure composée de colonnes et de poutres en métal léger. La superficie est

d'environ 21 mètres carrés, centrée sur son côté ouest, attachée à la limite ouest de la propriété faisant l'objet de la demande, et dans le reste de ses côtés, ouverte sur les espaces extérieurs de cette propriété. Structure en béton armé composée de colonnes reliées entre elles par des poutres inférieures et supérieures, et des plafonds d'Ordi appuyés sur ladite structure. Des parties de ces plafonds sont revêtues à l'intérieur des espaces de l'habitation d'une décoration en gypse sous la forme d'un cadre entourant le plafond et d'un petit cercle au milieu. Les espaces de la cuisine et de la salle de bain logent dans l'habitation et au niveau de tous les espaces des installations extérieures, où ils sont situés en briques colorées. Tous ses murs extérieurs sont construits en briques épaisses d'un seul rang pour les espaces des aménagements extérieurs mentionnés, et en deux rangées pour la construction de l'habitation. Et le couloir et la pièce frontale d'autre part, qui sont en briques et briques épaisses pour les aménagements extérieurs, à l'exception du mur de séparation entre la cuisine et la maison de la salle de bain, qui est en briques de galets. Toutes les façades intérieures et extérieures de tous les espaces sont enduites et peintes à la peinture. Les autres, y compris les panneaux des ouvertures extérieures, sont recouvertes d'ardoises - toutes les ouvertures sont équipées de clins pour les portes et les armoires encastrées, et de clins et cristal pour les fenêtres.

Tous sont protégés par du fer de protection, et tous les panneaux des ferrures de portes et fenêtres sont enduits de graisse huileuse. De plus, tout l'équipement électrique de la maison et tous ses appareils sont d'une qualité relativement élevée, mais il est de fabrication locale.

Au regard de l'état de l'immeuble et de la date de son achèvement, tous les immeubles reposant sur l'immobilier sont classés relativement anciens, dont le plus récent a dépassé 20 ans, et sont également classés de type relativement complexe, à l'exception de la construction de l'abri extérieur pour la voiture, s'il est classé comme un bâtiment relativement simple, et les espaces extérieurs entourant les bâtiments existent sous forme de passerelles et d'étages. Ils sont tous construits et pavés de karlag Leur superficie est combinée, en tenant compte de la surface au sol de l'abri extérieur pour la voiture, environ 145 mètres carrés. Il est encadré par des zones bien préparées avec des jardins avec des plantations. La propriété est également alimentée en électricité et en eau potable. Il est également relié au réseau public pour désinfection.

Charges employées sur la propriété :

- Une hypothèque facultative au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 40.000.000 D au 30/7/2004 - Dépositaire Sfax, Tome 20/2004, Numéro 31.

- Une hypothèque facultative au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 20 000 000 d le 25/11/2004 - Dépositaire Sfax, Tome 20/2004, Numéro 463.

- Hypothèque facultative au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 40.000.000 d le 17/5/2006 - Dépositaire Sfax, Tome 9/2006, n°420.

- Hypothèque facultative au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 35.000.000 d le 7/3/2008 - Dépositaire Sfax, Tome 07/08, n°245.

- Hypothèque facultative au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 65.000.000 D le 16/12/2010 - Dépositaire Sfax, Tome 02/2010, Numéro 3563.

- Hypothèque facultative au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 30.000.000 D le 16/12/2010 - Dépositaire Sfax, Tome 02/2010, Numéro 3564.

- Hypothèque facultative au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 25.000.000 D le 15/5/2013 - Dépositaire de Sfax, Tome 02/2013, n°1196.

- Une opposition provisoire en faveur de Chokri Ben Attia Allah, d'un montant de 60 000 000 D, le 27/5/2020, déposée à Sfax, Tome 02/2020, n°1028.

- Une exception provisoire en faveur de Chokri Ben Attia Allah, d'un montant de 60.000.000 D, le 01/3/2022, déposée à Sfax, Tome 02/2022, n°765.

- L'hypothèque d'un montant de (20 000 000 D) prononcée le 25/11/2004 (Tome 2004/2004 n°463) portée à (40 000 000 D) le 30/12/2005 (Tome 29/2005 n°74)

- L'hypothèque d'un montant de (30 000 000 d) prononcée le 16/12/2010 (Tome 2 n°3564) est portée à (60000000 d) le 11 octobre 2011 (Tome 02/2011 n°2726).

Mise à prix : 188.000.000 DT

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffier de la cours de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocate poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2023X00483VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo Sfax le lundi 8/5/2023 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Monsieur Abdeljalil Charfi, Avocat, demeurant route Sidi Mansour km 10 Sfax CIN n°01303725.

- Madame Hajer Bent Taher Bradaï épouse Charfi demeurant route Sidi Mansour km 10 Sfax CIN n° 01328514.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant au 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain clôturé sise à la route Sidi Mansour km 10 Sfax à droite vers centre ville d'une superficie de 884 m² objet du TF n°124862 Sfax dénommé «Elhana et Farah» Nord Sud du côté Est 27,60m du côté Ouest 27,65m du côté Est Ouest du côté Nord et Sud 32m y renferme une villa à 2 étages et un garage de 542 m².

Le rez-de-chaussée : composé d'une véranda Nord Ouest desserrant à un salon et un séjour et une autre pièce, salle d'eau avec une douche cuisine avec un coin repas, un garage y renferme au coin une cuisine, du côté Nord y existe un séjour surmonté comportant une chambre une salle de bain et un placard et des escaliers arrivant à l'étage supérieur.

L'étage comporte un hall et 2 pièces et une salle de bain une Terrasse Nord Ouest et une Terrasse Est et au coin Nord Est y existe une piscine et un jardin.

Délimité au Nord et Est des voisins au Sud Cheikrouhou à l'Ouest une rue d'où l'entrée. Equipée d'électricité et eau potable nouvellement construite et un joli plan.

Mise à prix :

- Huit cent quatre vingt mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 293.333,333 D.

2023X00485VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Chokri Sahloul

Avocat à la cour d'Appel

7, Rue Bach Hamba Immeuble Mezghanni Sfax

Tél : 74203215

Matricule fiscal : 000PA1474368/W

Le demandeur poursuivant : A la demande de Monsieur Mohamed Ben Habib Ben Amor, demeurant à El Msatria El Amra Sfax représenté par Maître Chokri Sahloul, Avocat, domicilié au 7, Rue Bach Hamba Sfax.

Le défendeur saisi : Abdellatif Ben Brahim Ben Béchir Ben Chrouda, demeurant à El Hencha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Chokri Sahloul, Avocat à la Cour d'Appel ayant son étude 7, Rue Bach Hamba Immeuble Mezghanni Sfax.

Le titre d'exécution : En vertu de la copie exécutoire du jugement civil n°62649 rendu par le Tribunal de Première Instance en date du 3/5/2021 et dont la teneur suit : Le Tribunal condamne en premier ressort le défendeur de payer en faveur du demandeur un montant de trente deux mille dinars (32000,000d) pour solde du montant principal de la créance objet de l'acte notarié dressé par les deux Notaires Noureddine Trichelli et son assesseur de le condamner à payer au demandeur un montant de quatre cents dinars (400,000 d) à titre de vacation et honoraires d'avocat et de lui faire supporter les frais judiciaires y compris les honoraires de l'exploit d'assignation à l'audience qui s'élèvent à soixante quinze dinars 605 millimes (75d,605).

Vu qu'une saisie exécutoire a été pratiquée sur l'immeuble objet du rapport de l'expert Neji El Aydi en date du 10/11/2022 et établi par l'Huissier de Justice Lotfi Brahem suivant son exploit n°4874 en date du 31/3/2023.

La saisie a été signifiée en date du 9/02/2023.

Indications relatives à l'immeuble à vendre :

Il s'agit de l'immeuble sis à la Zone Municipale d'El Hencha à la Ceinture reliant entre Jebeniana et El Hencha et précisément au secteur El Kharraj dénommé Héritiers de Issa Sellami Sfax. Il s'agit d'une parcelle de terrain nu presque clôturée de deux côtés par un mur en briques, sa superficie totale est d'environ 456 m² limitée au Sud par Habib Ben Braiek puis par la voie publique à l'Est par la parcelle n°8 et des locaux à autrui au Nord par un garage appartenant à Brahim Ben Chrouda et à l'Ouest par la voie publique.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée par l'expert Neji El Aydi en vertu de l'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°6950/22 en date du 24/8/2022 pour un montant de quarante cinq mille dinars (45000,000d) en sus des frais judiciaires qui seront fixés à l'audience des enchères.

Il est possible de participer aux enchères par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix à la Caisse des Dépôts et des Consignations ou par chèque certifié.

Date et lieu des enchères :

La vente aura lieu le lundi huit mai deux mille vingt trois (8/5/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes à la Chambre des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax à son siège sis au Palais de la Justice Rue Victor Hugo Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble à vendre est possible tous les jours au cours de l'horaire de travail. Pour d'amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou l'Etude de Maître Chokri Sahloul l'Avocat poursuivant son étude 7, Rue Bach Hamba Immeuble Mezghanni Sfax.

2023X00486VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri n°01 Kairouan

Tél : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Email : m.kemicha@hotmail.fr

A partir de neuf heures du matin, le jeudi, onze mai l'an deux mille vingt trois (11/5/2023), une adjudication du bien immobilier décrit ci-dessous aura lieu à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Béja, à son siège à Béja, conformément aux conditions énoncées ci-dessous;

1/ Le créancier saisissant : Al Baraka Bank Tunisie, en la personne de son représentant légal, Société Anonyme inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B137451996, identifiant fiscal N°FPM 031041, siège social au 88 Avenue Hedi Chaker Tunis, ayant élu adresse de notification à l'étude de Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, sise à Rue Taieb Mehiri N°01 - Kairouan.

2/ Le débiteur saisi : Héla Bent Hédi Ben Mohamed Chatti, de nationalité tunisienne, née à Tunis le 26/09/1978, domiciliée à Ferme Chatti à Naassen Ben Arous, titulaire de la carte d'identité nationale N°07058965, ayant élu adresse de notification à l'étude de Maître Othman Chakroun, avocat à la cour de cassation, de la société Avocats - conseillers Unis, en la personne de son représentant légal, son siège social à rue 8002 Imm. Espace Tunis - Esc. A- Etage 5 Montplaisir Tunis, en vertu d'un acte de désignation de lieu de notification émis par elle le 24/7/2015 en vertu de l'exploit n°174223 dressé par Mohamed Mejri, huissier de justice à Ariana.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, cabinet sis à Rue Taieb Mehiri N°01 - Kairouan - identifiant fiscal N° 000/P/ A/765060N.

4/ Le bien immobilier objet de la vente : Toutes les parts dans l'indivision à la propriété du débiteur saisi, objet du titre foncier n°14641 Béja, nommé "AMAL II" de valeur de deux cent vingt-deux mille cinq cent quarante-huit et 375 parts (222548,375 parts) du morcellement total en cinq cent huit mille six cent quatre-vingt-deux parts (508682 parts). Cet immeuble représente la parcelle n°81 de type agricole sise à Skhira de la délégation de Testour gouvernorat de Béja, qui est à sa propriété selon la référence de l'immatriculation du 22/05/2006 (Dépôt : Béja - Volume : 56 - N°522) et numéro du titre 12/99522.

Selon l'expertise, c'est une terre blanche adaptée au travail du sol et à l'agriculture et cela dans une zone de 17 hectares et 90 ares, le reste est rocheux, mais il convient à la culture de l'olivier sur une superficie de 07 hectares et 90 Ares, quant à l'infrastructure. Le terrain n'est pas équipé d'eau, et il passe directement le long de tout le côté est de la propriété par une route pavée, et les câbles électriques sont situés près de la propriété

5/ La mise à prix : La valeur de ce bien immobilier objet de l'adjudication est estimée à deux cent trente-six mille dinars (236.000,000 dinars). Cette valeur est le montant de l'ouverture.

6/ Visite : Le bien immobilier peut être visité aux horaires administratifs.

Pour plus d'informations, contactez l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Kemicha, à Rue Taieb Mehiri N°01 - Kairouan, ou le greffe du tribunal de première instance de Béja, où il est déposé le cahier des charges. La surenchère ne peut être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2023400854VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise au 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n°013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Farid Ben Mokhtar Ben Farhat Mansour C.I.N. n°04175215 demeurant à l'Avenue de l'environnement, Khenis Monastir et l'Avenue de Monastir, Khenis Monastir.

En sa qualité de partie saisie et caution hypothécaire et solidaire de la société Mansour Taoufik de distribution.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Objet du titre foncier 149630 Sousse dénommé «Mansour» se compose de la parcelle n°4746 et consiste en une petite parcelle quasi-rectangulaire sur laquelle est bâtie une construction à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage en partie, le tout en un seul bâtiment ouvrant du coté sud sur la rue Toufaiel Ibn Ameur, cité Erriadh, Sousse gouvernorat de Sousse.

Limites de l'immeuble : - du coté Sud : la voie publique où se trouve l'entrée. - du coté Est : la parcelle n° 4743 dont la maison des voisins. - du coté Nord : la parcelle n°4745 dont la maison des voisins. - du coté Ouest : la parcelle 4747 où est bâtie la maison des voisins.

Contenance : l'immeuble contient : - un appartement situé au rez-de-chaussée composé d'un couloir qui se trouve à l'entrée de la maison et où on trouve les escaliers menant aux étages jusqu'au toit de l'immeuble. Se trouve aussi un hall, cuisine, 2 chambres à coucher, salle de bain, un espace non couvert.

- Un appartement au 2ème étage.

- Un studio situé au 2ème étage et ne couvre pas tout l'étage. Composé d'un petit hall, une cuisine, une chambre à coucher et d'un couloir.

Equipements : l'immeuble est équipé de l'électricité, l'eau potable et le réseau d'assainissement. Les murs sont en briques avec des poutres en béton armé, le toit est en briques et en béton armé. Le sol est en carrelage modèle «Grantou». Les portes et les fenêtres en bois, les salles de bain et les cuisines sont équipées de toutes les nécessitées et équipements sanitaires. Les cuisines sont équipées de plan de travail et levier.

Les superficies : * le terrain est de 98 m². * les constructions couvertes : - rez-de-chaussée : 93 m². - la cour : 5 m². - le 1er étage : 94 m². Le balcon: 8,50 m².

Le 2ème étage : - l'espace couvert : 65 m². La terrasse : 40 m².

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Cent dix huit mille et huit cent douze Dinars (118.812,000) hors frais.

Date et lieu de la vente : Après Report de l'Audience:

Jeudi 4/5/2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Sousse 1.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023400855VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant élu domicile à l'Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Monsieur Mohamed Taher ben Ali ben Saleh ben Taher Ai- Tawel, Tunisien, C.I.N N°03227783, demeurant au 63 rue Habib Shakra Gabes (caution solidaire et hypothécaire de la société SAT Ponçage, SA, siège social à la pépinière d'entreprise à l'Institut Supérieur d'Etude Technologiques ISET Gabès route Médenine 6011 Gabès, RC n°B2218722006 Tib 1ère instance de Gabès, identifiant unique n° 0955505E (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «TAKWA» objet du titre foncier n°13221 Gabes situé au 61 rue Habib Shagra Gabès d'une superficie de 180 m², avec un bâtiment à usage d'habitation avec un local Rez-de-chaussée d'une superficie de 165, 80 m² et un deuxième au 1er étage de 142 m² dans un bon état avec branchement d'électricité, eau potable.

Mise à prix : Cent cinquante deux mille neuf cent quarante quatre dinars et 194 millimes (152.944 D, 194).

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 8 mai 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Gabès.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023400875VEPA1

Avis aux créanciers

Vente d'un lot de terrain Titré

Le syndic de société SAMMI annonce la décision de vente de Terrain qui appartient au titre foncier n°30850 Ben Arous occupant une superficie de 2400 m² contenant une construction à titre d'habitation.

Tout intéressé peut s'adresser au syndic Tél : 55536166 sis au 8 Rue Kuweit Lafayette pour retirer le cahier des charges contre le payement de 200 DT et visiter le terrain.

Le dernier délai est fixé à un mois à partir de la date de cette publication.

2023R00846VEPA2

Décision d'ouverture de procédure de règlement judiciaire

En vertu du jugement n°353 du 21 mars 2023 rendu par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana il a été décidé l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la société EL BADR SARL identifiant unique 1358150 D sise au 24 rue médina esslimania Sidi Fraj la Soukra et la désignation du juge commissaire Mm Rahma Ferchichi chargée du dossier et l'administrateur judiciaire. Mme Aziza Belaidi 24 Rue du Caire Tunis tel 96018575, pour vérifier la véritable situation économique, financière de l'entreprise et la possibilité de son redressement.

Ainsi que l'arrêté exécution pour le recouvrement des créances nées avant l'ouverture du règlement judiciaire et le décompte des agios et des intérêts de retard et les délais de prescription jusqu'au prononcement du jugement de règlement judiciaire le dit jugement s'étend aux cautions solidaires.

Les créanciers sont invités à présenter leurs Titres de créance à l'administrateur judiciaire dans les délais.

2023R00853VEPA2

Changement de Syndic de faillite

Société Les pyramides de transport de marchandises "S.P.T.M"

Matricule fiscal : N°0318099P

Suite à l'arrêté n°526/2018 daté le 20/4/2021 prononçant la faillite de la société Les pyramides de transport de marchandises «S.P.T.M» et suite à l'arrêté rendu par la chambre de conseil daté le 22/3/2023, il a été décidé la nomination de syndic de faillite Zrafi Soumaya au lieu de Nasri Hatem.

Les créanciers de la dite faillite sont invités à produire entre les mains du syndic leurs titres de créances avec un bordereau indicatif des pièces et des sommes réclamées et ce dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2023S00417VEPA2

Avis d'un jugement

L'administrateur judiciaire dont le bureau sis au 42 avenue Hédi Chaker 4ème étage bureau 11 annonce que le tribunal de 1ère instance de l'Ariana a prononcé un jugement en date du 30/3/2023 afférant au dossier n°315 de la société Promo-prof.

- A fixer l'arrêt des paiements des dettes de la société Promo-prof à compter du 21 Janvier 2020.

- De l'autoriser à continuer son activité avec l'approbation du programme de sauvetage comme il est présenté dans le rapport modifié de l'administrateur judiciaire Mr Youssef Chihi daté du 19 Janvier 2023.

- Le payement de sa dette sur 7 ans en lui octroyant une année de grâce à compter de la date du jugement et de céder l'espace commercial d'une contenance de 1549 m² par voie d'appels d'offres et de fixer la dette de la société au montant fixé par l'experte accrédité Mme Jnaina Bahri conformément à son rapport daté du 20/11/2020 ainsi que le payement de la C.N.S.S prévu par l'amnistie sociale jusqu'à la fin du mois de Novembre 2025.

- La nomination de l'administrateur judiciaire Youssef Chihi de l'exécution du programme de sauvetage modifié par le tribunal sous le contrôle du juge Rahma Ferchichi.

- L'autorisation de l'insertion de ce jugement au registre national des entreprises, et la remise d'une copie à la commission du suivi des entreprises économiques et sa publication au jort.

2023400868VEPA2

Société MOULAHI D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE

SARL au capital de 338 400 Dinars

Siège social : Route Nationale n°71 KM 32, Sbeitla, Kasserine

IU : 961875S

Suite à la décision du Tribunal de première Instance de Kasserine du 22 Mars 2023 dans l'affaire numéro 39, objet de l'affaire n°25164 relative à la société MOULAHI D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Akrem Chriti en qualité d'Administrateur Judiciaire, sous contrôle du juge commissaire Madame Cyrine Sellitti.

Tous les créanciers sont invités à s'adresser au bureau de l'Administrateur Judicaire sis au 12 rue Ibn Jazzar Appt n°3 Lafayette Tunis GSM n°58135136/26708130 pour la mise à jour de leurs créances impayées munis des justificatifs de ces créances dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023400869VEPA2

ABDELAZIZ SABLAOUI, HUILLERIE ERRAHMA "AMAL"

Siège social : Route Jadliane Sbiba Kasserine

IU : 0150235C

Suite à la décision du Tribunal de première Instance de Kasserine du 22 Mars 2023 dans l'affaire numéro 46 relative à l'établissement Abdelaziz Sablaoui, HUILLERIE ERRAHMA "AMAL", il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Akrem Chriti en qualité d'Administrateur Judiciaire, sous contrôle du juge commissaire Madame Cyrine Sellitti.

Tous les créanciers sont invités à s'adresser au bureau de l'Administrateur Judiciaire sis au 12 rue Ibn Jazzar Appt n°3 Lafayette Tunis GSM n°58135136/26708130 pour la mise à jour de leurs créances impayées munis des justificatifs de ces créances dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023400870VEPA2

Avis aux créanciers

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Société MULTIVACANCES «GARDEN PARK HOTEL JERBA»

Siège social : 6 Rue Téhéran - Bardo - Tunis

Registre national des entreprises et identifiant unique : 0307069 Y

Ancien Registre de commerce : B175941996

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis1 (chambre commerciale 22) en date du 7 février 2023 dans l'affaire 44055 (règlement judiciaire) il a été décidé :

- L'annulation du plan de redressement rendu en vertu du jugement de redressement judiciaire n°646 par le tribunal de première instance de Tunis le 19 Mars 2014 et confirmé en vertu du jugement rendu en appel dans les affaires n°64459/64388 par la cour d'appel de Tunis en date du 14 Novembre 2018

- L'ordonnance de la réouverture des procédures de redressement judiciaire et la cession de la société MULTIVACANCES «GARDEN PARK HOTEL JERBA» en un seul bloc et la désignation de l'expert judiciaire Mr. Jamel Eddine Ben Romdhane en qualité de contrôleur à l'exécution en vue d'achever les formalités relatives au plan de redressement par cession de la société; d'élaborer le cahier des charges, sous le contrôle du juge commissaire Mme. Najoua Bou Ali, de mettre ledit cahier des charges à la disposition des soumissionnaires d'offres et transmettre les offres qui lui parviennent au tribunal.

En vertu du même jugement, il a été interdit aux dirigeants de la société et aux propriétaires de son capital de céder les actifs de la société et des actions qu'ils détiennent ou de grever la société et ses biens d'hypothèques ou d'obligations.

2023400878VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023

Union Tunisienne de Participation - UTP SICAF

Société d'investissement à Capital Fixe,

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique RNE : 0002721M

MF : 0002721M/N/M/000

Messieurs les actionnaires de l'Union Tunisienne de Participation SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 10 mai 2023 à 9h au siège social de l'UBCI, sis 139, avenue de la Liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2022,

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022,

4- Affectation du résultat et distribution des dividendes,

5- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6- Quitus aux administrateurs,

7- Fixation des jetons de présence,

8- Pouvoirs pour formalités.

2023T00369SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2023

Union Tunisienne de Participation - UTP SICAF

Société d'investissement à Capital Fixe,

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique RNE : 0002721M

MF : 0002721M/N/M/000

Messieurs les actionnaires de l'Union Tunisienne de Participation SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 10 Mai 2023 à 10h au siège social de l'UBCI,

sis 139, avenue de la Liberté, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour et modification des statuts,

- Pouvoir pour signature,

- Pouvoir pour les formalités.

2023T00370SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du mardi 23 mai 2023 à 15h00

Société des Foires Internationales de Tunis

S.A au capital de 10.000.000 DT

Identifiant Unique : 0031032E

Messieurs les actionnaires de la Société des Foires Internationales de Tunis sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 mai 2023 à 15h au siège de la société au Parc des Expositions du Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022,

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022,

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022,

4/ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2022,

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8/ Pouvoirs pour accomplissement des procédures légales.

2023R00831SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MAGHREB HYGIENE

Société anonyme

Au capital de 2 880 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au R.N.E : 0030607 T

Affiliation CNSS : 80928-30

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 mai 2023 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états Financiers consolidés;

- Approbation du rapport de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2023R00836SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS - C.T.P

S.A. au capital de 10 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au RNE 40816G

Affiliation CNSS : N°132011/91

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 mai 2023 à 9 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du Groupe relatifs à l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et du rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2023R00837SANB3

Apave Tunisie

S.A au capital de 2.151.000 Dinars

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30 rue Mohamed BADRA 1073 Tunis Montplaisir

Les actionnaires de la Société Apave Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra jeudi 11 mai 2023 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration, relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers de l'exercice 2022, ainsi qu'aux opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7 - Fixation du montant des jetons de présence.

Le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers, le projet de résolutions ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes seront tenus à votre disposition au Siège Social de notre Société, vingt et un jours avant la date de la réunion.

2023R00841SANB3

Avis aux actionnaires

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Régie par la loi n°88-92 du 2 Août 1988,

Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Tél. : 71 189 800

Fax : 71 189 850

IU : 0492711K

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le vendredi 12 mai 2023 à 10H, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation des résultats;

6- Jetons de présence ;

7- Délégation de pouvoirs.

2023R00852SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 3 mai 2023

Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte - SA

MF : 976538 E/A/M/000

RC : B0452352006

Matricule CNSS : 00264716-03

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte, SA au capital social de 15.000.000 DT dont le siège social sis au Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe Route Menzel Abderrahmen - 7080 Menzel Jemil - Bizerte, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 3 mai 2023 à 10H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2022;

2. Rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et rapport spécial sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers au 31/12/2022;

4. Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2023 ;

7. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

2023R00856SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Erratum à la date de convocation de l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

L'Assemblée Générale Ordinaire de la compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances «COMAR» se déroulera le mercredi 10/5/2023 à 17h30 (et non le mardi 02/5/2023 à 17h30).

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 mai 2023 à 17h30 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3. Quitus aux Administrateurs ;

4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Nomination d'Administrateurs ;

8. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

9. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 ;

10. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023 ;

11. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2023 ;

12. Pouvoirs pour formalités.

2023R00862SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST»

SA au capital de 39.351.980 DT

IU : 0341552A

34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 mai 2023 à 9H au siège de la Société Tunisienne de Banque, rue Hédi NOUIRA-Cité des sciences - 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022;

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022;

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022;

7- Allocation des jetons de présence;

8- Ratification de la cooptation d'un administrateur;

9- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit;

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2023R00870SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le samedi 27 mai 2023

Sté Parc d'Expositions Foire Internationale de Sousse

Société anonyme

Au capital de 4 000 000 Dinars

Siège social : Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse

RNE : 0340568E

MF : 0340568EAM000

Les Actionnaires de la Société Parc d'Expositions Foire Internationale de Sousse sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 27 Mai 2023, à 10 Heures, au siège de la société Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir, Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions mentionnées dans le rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales.

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers clos le 31/12/2022.

5- Affectation des résultats 2022.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Approbation du projet des résolutions

9- Pouvoirs pour formalités de dépôt et publication.

Les documents nécessaires selon la loi relative à cette Assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société dans les délais règlementaires.

2023S00420SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société Tunisie Abeille

Société anonyme

Au capital de 930.000 dinars

Siège social : GP 13 km 143 Essabbela - Sidi Bouzid

R.C : B18136432015

M.F : 1410262 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 Avril 2023 à 10h à son siège, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Discussion d'appliquer l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Questions diverses.

3) Pouvoir pour accomplir les formalités.

2023X00490SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DISCOVERY INFORMATIQUE

S.A au capital de 931 400 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II Angle Rue du Métal et Rue des Entrepreneurs, 2035 - Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E : 447258 E

Affiliation CNSS : 181016-14

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 15 mai 2023 à 10 heure, au siège social sis à la Zone Industrielle Charguia II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2023400633SANB3 parue au JORT n°36 du 24 mars 2023 page 692.

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOCIETE ADVANS TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 25 000 000 dinars

Siège social : Immeuble VIE III, ZAC Khareddine, Lac III, Tunis

Identifiant Unique : 1317726X

Messieurs les actionnaires de la société ADVANS TUNISIE SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2023 à 09:00 Heure Tunis / 10.00 Heure Paris au siège social de la Société situé à l'immeuble Vie III, ZAC, Khaireddine, Lac III, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation.

2. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice dos au 31/12/2022

6. Renouvellement des mandats des administrateurs dont le mandat arrive à échéance

7. Ratification de la nomination d'un administrateur par le conseil d'administration

8. Quitus aux administrateurs

9. Pouvoirs pour les formalités

Tout actionnaire désirant donner un mandat à une personne de son choix pour se faire représenter doit faire parvenir son pouvoir au plus tard 5 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire par courrier.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2023400799SANB3 parue au JORT n°42 du 7/4/2023 page 854.

Convocation

Société Afrique Assistance S.A

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble TAMAYOUZ 4ème étage Centre Urbain Nord, Tunis

Identifiant Unique : 0341597P/A/M/000

CNSS : N°00206090-62

Messieurs les actionnaires de la société Afrique Assistance sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 10 mai 2023 à 11 h, au siège social de la société sis à l'immeuble Tamayouz, 4ème étage Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des comptes annuels clos le 31 décembre 2022.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au 31 décembre 2022.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Ratification de la Cooptation d'un Administrateur.

2023400858SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis 0510265N

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 20 mai 2023 à 11 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2023400860SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis

0428512S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 20 mai 2023 à 9 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2023400861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAT VIE

Société anonyme

Au capital social : 7.000.000 Dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U : 0033270B

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11/5/2023 à 9h au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

3) Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2022 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4) Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2022

5) Affectation du résultat de l'exercice 2022

6) Quitus aux administrateurs

7) Fixation du montant des jetons de présence

8) Désignation des Administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

9) Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2023400863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAT ASSURANCES

Société anonyme

Au capital social : 45.000.000 Dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

IU : 0000673N

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11/5/2023 à 10h au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022

3. Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2022 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Démission de 2 Administrateurs et désignation d'un nouvel Administrateur

9. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

10. Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2023400864SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège social : Boulevard Maître Mohamed Béji Caïd Essebsi - centre Urbain Nord

(Ex : Boulevard de la terre)

Identifiant unique : D0033272

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-libyenne «BTL» a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2023 à 10 H au siège de la Banque, Boulevard Maître Mohamed Béji Caid Essebsi - centre Urbain Nord (Ex : Boulevard de la terre), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

4. Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso Libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022,

6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Affectation des résultats.

9. Cooptation de nouveaux membres et renouvellement du mandat du membre indépendant

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et de la rémunération des membres de ses comités.

2023400872SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Le tribunal immobilier de Jendouba, une demande de titre foncier numéro 223 au nom du tirage immobilier numéro 3803 Jendouba.

Là où la prénommé Mme Hallouma Bent Habib Boulahem a présenté une demande de titre foncier sous le numéro 223 afin d'Inclure des contrats de vente dans le tirage immobilier numéro 3803 Jendouba émis à son profit selon le contrat de vente conclu entre elle et M.Fahim Ben Ahmed Soltani et Mme Raja Bent Mohamed Souli le 26/7/2007. M. Sadok Ben Ahmed Zammouri, selon le contrat du 4/6/2002, pour qu'ils vendent tous les deux de la prénommée Mme Fatima Bent Rabah El Mejri El Manjar, pour la vente, ainsi que de la société nationale immobilière tunisienne.

Mme Hallouma Bent Habib Boulahem a déposé la demande de rénovation précitée afin de délimiter son achat de 200 m² avec le dessin Immobilier, qui s'est avéré être un bien privé de l'état, et elle a demandé de stipuler le transfert de propriété de l'état au profit de la Société nationale immobilière tunisienne dans la limite d'une superficie de 200m².

Attendu qu'il a été décidé de publier la demande au journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens et que quiconque veut s'opposer à la demande doit présenter une objection dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication.

2023R00845DIVD2

Jugement de tutelle

Suite au jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 15 décembre 2022, il a été décidé l'interdiction de M. Mohamed Hechmi Msalbi titulaire de la carte d'identité n°04263863 et la nomination de son fils M. Kadhem Msalbi tuteur pour l'administration de ses biens dans le cadre de la loi.

2023R00855DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Henda Bengadha, titulaire de la CIN n°05511848, pour le compte de son père feu Mr Ahmed Bengadha, titulaire de la CIN n°02814954 déclare la perte de l'acte de propriété n°03/11337 du 24/4/2006 objet du titre foncier n°111065 Sousse sis à la Rue Touhami Ammar délégation Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bouhsina sous n°308 le 5/4/2023.

2023S00413DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Henda Bengadha, titulaire de la CIN n°05511848, pour le compte de son père feu Mr Ahmed Bengadha, titulaire de la CIN n°02814954 déclare la perte de l'acte de propriété n°03/11337 du 24/4/2006 objet du titre foncier n°111065 Sousse sis à la Rue Touhami Ammar délégation Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bouhsina sous n°308 le 5/4/2023.

2023S00414DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Wissem Jenzri, titulaire de la CIN n°06807590, pour le compte de son père feu Abdelhamid Jenzri, titulaire de la CIN n°004068344 déclare la perte de l'acte de propriété n°03/19081 objet du titre foncier n°52150 Monastir dénommé «Al Ghars» sis à Imadet Sokrine délégation Téboulba Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police Téboulba sous le n°148 le 28/3/2023.

2023S00421DIVD2

Avis

Monsieur Damak Lasaad informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 21/3/2007 dressé par les notaires Mahmoud Gargouri et Mohamed Mzid concernant un appartement situé sur la route de Gabès km 3 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X00466DIVD2

Avis

Monsieur Dhouib Mohamed informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 5/9/2009 dressé par les notaires Mohamed Maamoun Karay et Mohamed Hammemi concernant un magasin situé à Sfax ville Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X00467DIVD2

Avis

Monsieur Hédi Raddedi informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 23/02/1978 dressé par les notaires Mohamed Louze et Ahmed Chelli concernant la parcelle de terre d'une superficie de 132 m² situé sur la route de l'aéroport km 3 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X00468DIVD2